

Berne, le 24 octobre 2017

Communiqué de presse

« Rapport final sur la contribution d'assistance »

Elargir la conception du besoin d'aide

Quatre personnes sur cinq se disent satisfaites, voire très satisfaites de la contribution d'assistance. C'est ce qui ressort du rapport final publié ce jour par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ce constat est réjouissant, mais la contribution d'assistance a encore un gros potentiel d'amélioration. Pour permettre à davantage de personnes avec différents types de handicaps d'en bénéficier, il faut une simplification administrative et une meilleure reconnaissance des besoins.

La contribution d'assistance est un pas important dans la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) : elle renforce l'autonomie des personnes en situation de handicap, tout en leur permettant de vivre chez elles. La contribution d'assistance permet d'engager des assistantes ou des assistants, ce qui n'est toutefois pas à la portée de tout le monde.

Libre choix des prestataires

La contribution d'assistance permet uniquement de rétribuer des assistants engagés sous contrat, ce qui implique une lourde charge administrative, comme en témoignent les bénéficiaires. Les personnes malvoyantes ou souffrant de troubles psychiques ou de déficiences cognitives y renoncent donc souvent. Pour remédier à cela, AGILE.CH demande que le modèle de l'employeur soit assoupli et que la contribution d'assistance serve aussi à payer d'autres prestations. Dans ce sens, AGILE.CH soutient également l'initiative parlementaire du Conseiller national Christian Lohr (PDC/TG), demandant [une rémunération des prestations d'aide fournies par des proches](#).

Pour une approche réaliste des besoins

Le nombre maximal d'heures prises en compte par mois est insuffisant. Selon le rapport de l'OFAS, 30% des bénéficiaires n'obtiennent pas le nombre d'heures d'assistance qui permettrait de couvrir leurs besoins reconnus. Par exemple, une personne avec une allocation pour impotence grave doit renoncer à 29 heures d'assistance par mois. Difficile ou plutôt impossible dans ce cas de vivre à domicile de manière autonome. Il en va de même pour les forfaits de nuit et pour le tarif horaire pour qualifications particulières, qui ne suffisent pas à trouver le personnel adéquat. AGILE.CH demande que le nombre d'heures d'assistance reconnu soit rapidement adapté aux besoins réels des personnes, ainsi que des salaires convenables pour les assistantes et assistants.

Contact:

Simone Leuenberger, collaboratrice scientifique
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap
Effingerstrasse 55, 3008 Berne
Tél. : 079 311 32 44, simone.leuenberger@agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.